

2026-05-06



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Larrodé-Montané Pierre-MauriceAgissant en qualité de Président pour l'association : Chut dans la salleTél. : 07 84 51 93 96Mail : chutdanslasalle@gmail.com

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☒ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 26/06/2026 à 20H00Au : 28/06/2026 à 21H00A l'occasion de : 3 soirées de représentations théâtrales de fin d'annéeLieu de la manifestation : Salle ULR, route de Grazac 81800 Rabastens

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 04/05/2026 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M LARRODE-MONTANÉ Pierre-Maurice de l'association Chut dans la SalleEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Vendredi 26 juin 2026 à 20 heures 00Au : Dimanche 28 juin 2026 à 21 heures 00A l'occasion de : 3 soirées de Représentations théâtrales de fin d'année

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 06 mai 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD